

Garantie des produits

Les présents termes et conditions de garantie (ci-après les « Termes et conditions ») s'appliquent aux produits d'Hitachi Data Systems (ci-après les « Produits ») que vous avez achetés. Si vous avez signé un contrat spécifique avec Hitachi Data Systems (ci-après « HDS ») ou un prestataire agréé d'HDS (ci-après un « Prestataire agréé »), les termes et conditions dudit contrat prévaudront, en cas de conflit, sur les présents Termes et conditions.

1. GARANTIE

1.1 Période de garantie et recours

- (a) HDS vous garantit que durant la Période de garantie, les Produits fonctionneront conformément à leurs Spécifications publiées. Pour être valable, toute demande en garantie devra satisfaire aux dispositions décrites ci-après. **La Période de garantie prend effet à compter de la date de livraison du Produit.**
- (b) HDS garantit les Produits au titre de la Période de garantie spécifiée dans l'Annexe A, sauf que si votre commande incluait des équipements et/ou logiciels fournis par HDS mais non inclus dans un de ses tarifs (« Produits de Tiers ») ceux-ci feront éventuellement l'objet de dispositions de garantie distinctes conformément à la documentation accompagnant lesdits Produits de Tiers.
- (c) Durant la Période de garantie, HDS assurera les « Services de Garantie » tels que décrits en Annexe A afin de corriger tous dysfonctionnements conformément aux garanties ci-dessus et remplacera tout media logiciel défectueux. Les « Services de Garantie » sont décrits au sein des Termes et Conditions de Maintenance et Support disponibles en ligne sur le site internet de HDS. Toute demande en garantie doit être soumise à HDS par écrit avant l'expiration de la Période de garantie. Votre commande aura pu inclure des Services de maintenance et support de vos Produits, lesquels seront fournis par HDS conformément aux termes et conditions correspondant accompagnant les Produits.
- (d) Au cas où HDS n'aurait pas exécuté les Services de Garantie selon les règles de l'art, HDS s'engage à les renouveler rapidement et sans complément de facturation. Toute réclamation relative à un Service devra être soumise par écrit dans les 90 jours calendaires de l'exécution du Service objet de ladite réclamation.
- (e) **SAUF DANS LA MESURE PREVUE PAR LES PRESENTS TERMES ET CONDITIONS, TOUTE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS AU TITRE DE QUALITE MARCHANDE OU SATISFAISANTE, D'ADEQUATION A UN USAGE DONNE OU DE NON VIOLATION DES DROITS D'AUTRUI, EST EXCLUE DANS LA MESURE MAXIMALE PERMISE PAR LA LOI. NOUS NE GARANTISSONS PAS QUE NOS PRODUITS OU SERVICES FONCTIONNERONT (OU SERONT EXECUTES) DE MANIERE ININTERROMPUE OU SANS ERREUR.**

1.2 Exclusions de garantie ; composants

- (a) Les garanties offertes par HDS ne s'étendent pas à tout Produit endommagé par accident, par négligence ou par toute carence d'une partie autre qu'HDS ou les sous-traitants d'HDS, ou bien par désastre naturel, ou bien à cause d'un environnement d'exploitation physique non adapté, ou d'une mauvaise installation, ou à la suite d'une maintenance assurée par toute partie autre qu'HDS, ses sous-traitants ou ses Prestataires agréés, ou de modalités d'usage non prévues par les Spécifications publiées, ou de toute modification effectuée sans le consentement écrit préalable d'HDS.
- (b) Les Equipements pourront comprendre des composants usagés ou réusinés, auquel cas ils seront couverts par les mêmes dispositions de garantie. Tout composant enlevé lors d'une opération en garantie, ou de l'exécution de tout Service de maintenance et support, deviendra la propriété d'HDS.
- (c) La rupture du seau d'usine d'un Module de Rechange par tout autre intervenant que HDS ou un revendeur autorisé de HDS entraînera la fin de la garantie en son intégralité.

1.3 Limitation de responsabilité

Sauf en cas de mort d'homme, blessures corporelles ou dommages corporels imputables à des négligences actives ou passives d'HDS ou en cas de mauvaise conduite intentionnelle, en tous cas et dans la mesure non interdite par la loi applicable :

- (a) la responsabilité maximale d'HDS au titre de toutes les réclamations pouvant survenir dans le cadre des présents Termes et conditions, que ce soit à titre de violation de contrat ou de garantie ou en droit civil, y compris en cas de négligence, sera limitée à cinquante mille euros (50.000 €) ;

(b) HDS ne sera pas tenue de payer des dommages indirects, punitifs ou spéciaux en raison de toute perte (y compris, sans limitation, en matière de perte de contrats, revenus ou profits, fonds de commerce, temps d'utilisation, données, commandes transmises par voie électronique ou tout autre avantage) imputable, directement ou indirectement, à l'exécution des présents Termes et conditions, que ce soit à titre de violation de contrat ou de garantie ou en droit civil, y compris en cas de négligence et ce, même si HDS aura été préalablement avisé de l'existence potentielle de tels dommages.

Les limites et exclusions qui viennent d'être énoncés s'appliqueront même si un remède exclusif prévu par ailleurs aux présents Termes et conditions se révélait inopérant.

1.4. Loi applicable

Sauf disposition contraire écrite, les présents Termes et conditions seront régis par le droit s'appliquant dans le pays où vous aurez acheté le Produit et les tribunaux appropriés dudit pays auront compétence pour juger tout litige. Dans la mesure permise par la loi applicable, il ne sera pas fait application de la Convention des Nations Unies régissant les contrats relatifs aux ventes internationales de marchandises ou de ses développements ultérieurs.

1.5. Termes définis

Equipement : le composant matériel de tout Produit.

Module de rechange : tout sous assemblage de composants scellé à l'usine et destiné à être remplacé comme tel sur le site du client.

Produit(s) : tout Equipement et/ou Logiciel listé dans un tarif d'HDS.

Services: Les Services de maintenance et support, Services professionnels, Services de Garantie ou tout autre service offert par notre documentation.

Services de Garantie : Services de Maintenance et de Support fournis durant la Période de Garantie, tels que décrits en Annexe A et au sein des Termes et Conditions de Maintenance et Support disponibles en ligne sur le site internet de HDS.

Spécifications publiées : les spécifications d'un Produit s'appliquant lors de l'acceptation de votre commande.

Annexe A – périodes de garantie

TYPE	NOM / FAMILLE DE PRODUIT(S)	PERIODE DE GARANTIE	SERVICES DE GARANTIE
Equipement	Simple Modular Storage (SMS)	36 mois (3 ans)	Self-service de base
Equipement	Workgroup Modular Storage (WMS)	12 mois (1 an)	Service de base jours ouvrés
Equipement	Adaptable Modular Storage (AMS)	12 mois (1 an)	Service de base jours ouvrés
Equipement	Network Storage Controller (NSC)	24 mois (2 ans)	Service Standard
Equipement	Universal Storage Platform (USP VM)	24 mois (2 ans)	Service Premium/Standard - EMEA
Equipement	Universal Storage Platform (USP V)	36 mois (3 ans)	Service Premium/Standard - EMEA
Equipement	Virtual Storage Platform (VSP)	36 mois (3 ans)	Maintenance
Equipement	Hitachi Compute Blade (HCB)	36 mois (3 ans)	Service de base jours ouvrés
Equipement	Hitachi Compute Rack (HCR)	12 mois (1 an)	Service de base jours ouvrés
Logiciel	Logiciel	3 mois	Fourniture du media seulement